

Appel à candidatures

RESIDENCES janvier 2022 - juin 2022

La Fabrique de Théâtre /
Service des Arts de la Scène de la Province de
Hainaut



Coordonnées

La Fabrique de Théâtre / Service Provincial des Arts de la Scène (S.P.A.S.)

Rue de l'Industrie 128

7080 La Bouverie

+32 (0)65 61 34 60

fabriquedetheatre@gmail.com

www.lafabrique.be

Directrice : Valérie Cordy

Statut juridique : asbl

Date de création : février 1998

Partenaires financiers : Province de Hainaut / Fédération Wallonie-Bruxelles

Description des résidences

Objet de la résidence : l'une des principales missions de la Fabrique de Théâtre est le soutien à la création par le biais de résidences artistiques. Une période d'expérimentation d'une durée de 1 à 3 semaines est proposée aux artistes pour développer un projet dans des conditions propices à l'inspiration, en mettant de côté les préoccupations et l'environnement quotidien. Les compagnies bénéficient de l'expertise d'une équipe de professionnels des arts de la scène et de divers soutiens administratifs et financiers pour le développement de leurs projets. Trois salles de répétition techniquement équipées sont mises à leur disposition dans un cadre de vie dynamique et bienveillant.

Disciplines et nationalités des artistes : toutes les disciplines du spectacle vivant et toutes les nationalités des artistes, résidants en Belgique ou à l'étranger, peuvent déposer une candidature.

- > Art du spectacle : théâtre, danse, cirque, etc.
- > Marionnettes : toutes techniques confondues ;

- > Nouvelles technologies : arts numériques, dispositifs de réflexion et de confrontations ;
- > Performance : l'appel est ouvert à tout artiste désirant créer et présenter des performances ;
- > Jeune public : créations, bancs d'essais, etc.
- > Etc.

Finalités de la résidence : l'objectif des résidences de création est d'offrir aux artistes les conditions idéales pour concrétiser leur projet théâtral ou artistique. La Fabrique de Théâtre est un lieu qui inspire à la réflexion sur les conditions de la création artistique. Si elles le souhaitent, les compagnies ont l'opportunité de présenter une partie de leur création devant un public lors d'une sortie de résidence (invariablement le jeudi précédent leur départ), mais elles n'en ont aucune obligation. A noter qu'aucune restitution publique ne sera organisée pour les résidences d'une semaine.

Période : du lundi 31 janvier 2022 au vendredi 24 juin 2022

Conditions de travail

Durée de la résidence (ou des résidences) : 1 à 3 semaine(s) en fonction des demandes des compagnies et des possibilités de planning.

Nombre de résidents pouvant être accueillis en même temps : indéterminé pour le travail en journée mais onze personnes maximum, toutes résidences confondues, peuvent loger simultanément. Trois projets de résidence maximum peuvent cohabiter au sein de la Fabrique de Théâtre simultanément.

Mise à disposition des locaux de travail / équipement / documents

3 salles de répétitions (**Le Plateau** : 8 x 8m avec large dégagement à cour et jardin et lointain, gradin de 80 personnes, salle de spectacle entièrement équipée avec régie ouverte en salle / **L'Orestie** : salle de répétition avec grill technique, équipée et occultée, de 8 x 8m avec gradin pour 36 personnes / **La Salle Noire** : salle de répétition équipée et occultée de 8 x 6m, jauge de 24 personnes) ;

- >Un studio d'enregistrement en cours d'aménagement ;
- >Un atelier de confection de marionnettes et accessoires ;
- >Un espace bureau pour les artistes en résidence (connexion wi-fi, téléphone, photocopieuse, imprimante) ;
- >Un atelier menuiserie pour la construction de décors en bois ;
- >Une bibliothèque des arts du spectacle mettant à disposition plus de 10.000 ouvrages sur les arts vivants, l'art plastique, la philosophie, etc. ainsi que de nombreuses revues théâtrales.

Prise en charge des frais de production : La Fabrique de Théâtre n'offre pas de production.

Aides apportées à l'artiste :

La Fabrique de Théâtre propose différents services en fonction du type de résidence et des demandes des compagnies :

- >Aide **technique** : un régisseur collabore avec la compagnie tout au long de la résidence ;
- >Aide à la **mise en scène / dramaturgie / regard extérieur** : la compagnie peut être conseillée par Valérie Cordy, metteuse en scène et directrice de la Fabrique de Théâtre, ou d'autres personnes qualifiées ;
- > **Construction de décors** en bois : la compagnie peut faire appel aux menuisiers de la Fabrique de Théâtre (avant, pendant et après la résidence) pour la construction de décors. La demande doit être anticipée afin d'entrer dans le planning de construction. Une compagnie

non sélectionnée en résidence peut également faire une demande de construction de décor, indépendamment de l'appel à candidature.

>Aide à la **conception de marionnettes et accessoires** : la compagnie peut faire appel à notre équipe pour créer / rénover ou esquisser des marionnettes et accessoires ;

>**Création lumière** : la compagnie peut bénéficier de l'expertise de notre équipe technique pour la création lumière lors de sa résidence ;

>**Conseil administratif** : la compagnie peut être aidée dans la constitution de dossiers de subsides, dans l'établissement de budgets ou autres supports administratifs ;

>**Soutien scénographique** : la compagnie peut bénéficier de l'expertise de notre équipe technique pour la création de la scénographie.

Conditions d'hébergement et conditions financières

>**Mise à disposition d'un logement** : la Fabrique de Théâtre dispose de 3 chambres de 3 personnes et d'une chambre de 2 personnes. Celles-ci sont équipées d'une salle de bain privative avec douche/baignoire, lavabo et WC. Les draps de lits sont fournis. Un jeu de clefs est remis aux équipes dès leur arrivée, pour une gestion autonome de leur temps. Une machine à laver et un séchoir peuvent être utilisés après 16h.

>**L'arrivée** des équipes se déroule impérativement **le lundi** (ou le jour convenu en amont si le lundi est férié) entre 9h et 13h. Une **réunion d'organisation** a lieu à **13h30** avec l'équipe de la Fabrique de Théâtre. Outre le porteur de projet, nous y demandons la **présence de toutes les personnes logeant à la Fabrique de Théâtre**. Un logeur prévu mais non présent à cette réunion pourrait se voir refuser son logement.

Les horaires plus précis d'arrivées sont à communiquer au plus tard une semaine avant le début de la résidence à Olivier Catherine, coordinateur général : olivier.catherine@hainaut.be et/ou à Crystel Fastre, régisseuse d'accueil : crystelf@hotmail.com et/ou à Coraline Barbieri, assistante de production : coraline.barbieri@hainaut.be .

Départ des équipes au plus tard le dernier vendredi de la résidence avant 16h.
Aucune arrivée ni départ ne se fait après 16h, ni le week-end ou jours fériés.

>**Prise en charge de la restauration** : les repas et boissons sont à charge des artistes, ceux-ci disposent d'une cuisine équipée (réfrigérateur, micro-ondes, plaques chauffantes et tous les ustensiles de cuisine nécessaires) et d'un espace privatif pour prendre leurs repas. Ils peuvent également manger à la cafeteria en respectant certains horaires.

>**Prise en charge des frais de transports/déplacements** : à charge des artistes.

>**Autre apport financier** : La Fabrique de Théâtre bénéficie d'un contrat-programme entièrement dédié aux artistes depuis janvier 2018, pour une durée de 5 ans. Il permet d'offrir une rémunération journalière aux artistes de la Fédération-Wallonie Bruxelles pendant leur temps de travail en résidence et dont les projets ne sont pas subsidiés.

Contrepartie demandée à l'artiste

Les artistes s'engagent, en signant une convention de résidence, à mentionner le soutien de la Fabrique de Théâtre et à afficher son logo dans les documents de communication liés à la création développée lors de la résidence.

Modalités de sélection

Procédure : Les artistes envoient leur dossier de candidature, accompagné d'un formulaire à remplir, via le site Web de la Fabrique de Théâtre, www.lafabrique.be, au moment de l'appel à candidatures. Pour recevoir l'appel par email, les personnes peuvent s'inscrire à la newsletter de la Fabrique de Théâtre www.lafabrique.be/contact-cvrh. L'appel est par ailleurs diffusé dans les médias du spectacle vivant, sur la page Facebook <https://www.facebook.com/fabrique.frameries/> et sur le site internet de la Fabrique de Théâtre.

Date limite de remise des candidatures : deux appels à candidatures sont lancés par an - sauf cas exceptionnels - indiquant les dates limites de dépôt des candidatures. Pour cette session, le calendrier déterminé est le suivant :

Lancement de l'appel à candidature courant mai 2021

Envoi des formulaires de candidatures et des pièces jointes par les compagnies / artistes au plus tard le dimanche 23 mai à 23h59 2021. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

Lecture des dossiers par les membres du jury du mardi 1er juin au lundi 21 juin

Jury les mardi 22 et jeudi 24 juin

Etude technique, faisabilité et mise au planning entre le 25 juin et le 8 juillet

Réponses aux compagnies / artistes au plus tard le mardi 13 juillet

Critères de sélection : d'après le contenu du formulaire et le dossier artistique du projet, les candidatures sont examinées par le jury interne, constitué d'au moins une personne de chaque service de la Fabrique de Théâtre (artistique, production, technique, entretien, administratif, communication). Le jury considère la qualité artistique du dossier, la faisabilité technique de la résidence et le planning demandé. Le bon déroulement d'une éventuelle venue précédente peut également être pris en considération.

Les **dates** de résidences souhaitées et le **nombre de personnes logeant** à la Fabrique de Théâtre sont des données essentielles pour déterminer la faisabilité pratique de la résidence. Merci d'y porter une attention particulièrement sérieuse, afin que nous puissions répondre au mieux à vos souhaits. Si votre projet devait être accepté, il ne serait plus possible d'apporter de modifications à ces données.

Informations complémentaires

Renseignements par téléphone durant les heures de bureau au +32 (0)65 61 34 60

Contacts administratifs et techniques spécifiques aux résidences :

Coraline Barbieri, assistante de production : coraline.barbieri@hainaut.be

Olivier Catherine, coordinateur général : olivier.catherine@hainaut.be

Crystel Fastre, régisseuse : crystelf@hotmail.com

Mahe Brombart, communication : mahe.brombart@hainaut.be

Au plaisir de vous rencontrer ou de vous retrouver !
L'équipe de la Fabrique de Théâtre